

## 5<sup>ème</sup> rencontre parlementaires - Argumentaire Syndicat CGT site PCA de Sochaux

### I/ Rappel des rencontres 2015 entre élus locaux et syndicats du site de Sochaux :

- 20/02/2015 : Rencontre Frédéric BARBIER et Martial BOURQUIN
- 19/03/2015 : *Au siège du PS à Montbéliard, préparation de la rencontre avec le 1<sup>er</sup> ministre*
- 26/03/2015 : Rencontre Manuel VALLS, Frédéric BARBIER et Martial BOURQUIN
- 22/05/2015 : Rencontre Frédéric BARBIER et Martial BOURQUIN

### Sujets abordés par le syndicat CGT de Sochaux, à l'occasion de ces rencontres :

- La délocalisation des métiers RD vers la Roumanie et le Maroc, par le biais d'entreprises de prestation basées dans ces pays.
- Le recours abusif, massif et illégal au travail précaire sur le site de Sochaux. Presque 1500 intérimaires sont présents en permanence sur le site, la CGT demande que 500 soient embauchés.
- Le non-respect du contrat de génération prévu dans le DAEC. La CGT souhaite l'embauche en CDI d'un jeune apprenti, pour chaque départ d'ancien en congé sénior.
- L'entreprise se portant beaucoup mieux, la CGT a demandé aux élus d'intervenir pour qu'il soit mis fin au gel des salaires, imposé depuis 3 ans aux salariés de PSA.
- La CGT a demandé l'intervention des élus, pour que le transport gratuit du personnel en horaire de journée soit maintenu. Transport supprimé depuis le 31/07/2015 (1 ligne sur 10 subsiste).
- La CGT a demandé une enquête parlementaire, sur la discrimination syndicale dont elle est victime chez PSA (flicage des délégués, évolutions de carrières bloquées, pressions et harcèlement).

II/ 31/08/2015 - 4<sup>ème</sup> rencontre avec les élus locaux : Martial BOURQUIN, Frédéric BARBIER, Marcel BONNOT et Denis SOMMER ont souhaité s'entretenir avec les syndicats, sur le contenu de leurs échanges avec la direction PSA. Ont été abordés, la situation de l'entreprise, la stratégie de délocalisation et d'externalisation d'activités.

Malgré d'excellents résultats affichés au 1<sup>er</sup> semestre 2015, selon Martial BOURQUIN : *« la direction PSA a rappelé son obligation d'être plus compétitif sur un marché automobile international très concurrentiel. D'où, selon elle, l'absolue nécessité de réduire la masse salariale et par voie de conséquence, d'externaliser des activités, et de se développer davantage à l'international (Maroc, Algérie) ».*

### Avis de la CGT, conséquences prévisibles des externalisations :

- Perte de la sécurité de l'emploi (PSA étant une grande entreprise nationale, l'état ne peut pas la laisser disparaître comme une PME).
- Perte des statuts et des acquis sociaux pour les salariés externalisés (salaires tirés vers le bas, perte de primes diverses, du 13<sup>ème</sup> mois, de jours de RTT, des services rendus par le CE etc.)
- Mise en concurrence permanente des salariés vendus (appels d'offres à chaque renouvellement de contrat, généralement tous les 5 ans).
- Dislocation des IRP (multiplication des conventions collectives, des accords d'entreprises, des NAO, dispersions des élus, difficultés à construire des syndicats de site forts...)
- Insuffisance des avenants minimalistes proposés aux salariés (ainsi à EVN, l'avenant ne protégera les signataires que jusqu'au 31/12/2016).
- Aucune possibilité de retour chez PSA, passé la date butoir de l'avenant.
- Absence de compensation financière, comme lors d'une adhésion au DAEC (détail en page 4)
- Des métiers de la DRD et de la DSIN s'en vont de façon totalement opaque vers le Maroc ou la Roumanie, une érosion continue sans aucune consultation ni du CE, ni des CHSCT.

### 1/ Externalisations annoncées :

- Gardiennage PSA vendu à SECURITAS => 347 salariés du groupe
- Musée de l'aventure Peugeot et archives de Hérimoncourt, repris par l'association de l'aventure Peugeot => 29 salariés de Sochaux et de Hérimoncourt
- Supports locaux aux postes de la DSIN vendus à PROSERVIA => 64 salariés du groupe
- Equipe EVN, expédition des véhicules neufs, vendue à GEFECO => 450 salariés du groupe
- Analyse et roulage DRD Belchamp vendu à POLYMON, filiale de SEGULA => 20 salariés
- Pilotage, maintenance moyens d'essai de Belchamp, vendu à P2M, filiale d'ICM => 5 salariés
- Equipe BIWE, fabrication mise au point lignes de ferrage, vendue à SEGULA => 48 salariés

2/ Externalisations non quantifiables : de très nombreuses missions de la DRD et de la DSIN sont actuellement confiées à des prestataires (SEGULA ; ALTRAN ; ASSYSTEM...), qui sont eux même mis en concurrence déloyale et continue avec leurs homologues roumains, ou marocains.

### 3/ Projets faisant l'objet de rumeurs (non démenties) :

- Externalisation de tout, ou partie, de la logistique à GEODIS (effectif CPL Sochaux 1139 salariés).
- Externalisation de tout, ou partie, de la qualité (effectif QCP Sochaux 704 salariés)

## III/ Détournement de l'argent public par PSA :

La CGT demande aux élus d'intervenir rapidement auprès du gouvernement, afin que tout versement d'argent public à PSA, soit conditionné à :

- ☺ Des investissements sur le territoire français (usines, succursales, moyens de production, aménagements de postes, recherche et développement des véhicules propres et intelligents de demain)
- ☺ Une réelle progression du pouvoir d'achat des salariés, car une prime non cotisée ne remplacera jamais un bon salaire, car le salaire conditionne la future retraite.
- ☺ Des engagements clairs en matière de créations d'emplois en France (embauche immédiate d'un minimum de 500 intérimaires sur le site de Sochaux).

Il faut mettre fin aux pratiques scandaleuses du conseil de surveillance PSA, dont le président Louis GALLOIS a été mis en place à la demande du gouvernement, à savoir : rachats/destructions d'actions, attributions de retraites chapeaux, salaires indécentes des principaux dirigeants, augmentations de salaires scandaleuses de ces mêmes dirigeants (+ 240 % en 2014 pour le seul PDG, alors que les salariés subissent 3 ans de gel de salaire).

## IV/ Le recours abusif au travail temporaire chez PSA :

La CGT considère qu'il est du devoir de tous les élus, de régler une fois pour toutes la question du recours abusif, voire illégal, et massif au travail précaire et temporaire, dans toutes les entreprises, et chez PSA en particulier. Intérimaires, CDD, apprentis et prestataires sont les victimes de choix économiques intolérables.

<b>Effectifs du site de Sochaux-Belchamp CE du 31/07/2015</b> <i>(hors intérimaires et BEX)</i>				
	Ouvriers	ETAM	Cadres	<b>Total</b>
Sochaux	5472*	1688	1548	<b>8708</b>
Belchamp	252	532	483	<b>1267</b>
<b>Total</b>	<b>5724</b>	<b>2220</b>	<b>2031</b>	<b>9975</b>

\* dont 5206 ouvriers de productions (DCPS)

- Effectifs CDD et apprentis (CE du 31/07/2015) **330** (dont 30 à Belchamp)  
121 apprentis
- Effectifs Bureaux d'étude EXtérieurs (CE du 31/07/2015) **474** (dont 146 à Belchamp)
- Effectifs intérimaires (au 30/06/2015) **1450** (dont 2 ouvriers professionnels)  
1424 ouvriers de production (27,35 % de l'effectif)

Légalement, le recours à l'intérim est autorisé dans les cas suivants :

- Remplacement de salariés absents
- Renforcement d'un poste dont le salarié est à temps partiel
- Accroissement **temporaire** de l'activité de l'entreprise
- Emplois saisonniers

Il est par ailleurs interdit de recourir à des intérimaires pour remplacer des travailleurs en grève.

Code du travail (article L1242-1) : *Un contrat de travail à durée déterminée ne peut avoir pour effet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.* L'activité normale et permanente du site de Sochaux étant de produire des voitures, 1500 intérimaires présents en permanence sur le site est totalement abusif, voire illégal.

En 2012 et 2013, nous avons connus les plus bas volumes de production atteints sur le site de Sochaux depuis plusieurs décennies, hors 500 intérimaires étaient indispensables pour que le site fonctionne.

**500 intérimaires DOIVENT ETRE EMBAUCHES en CDI par PSA sur le site de Sochaux !**

160 CDI intérimaires MANPOWER, c'est insuffisant et immoral, la précarité à perpétuité est inacceptable !

Condamnations : PSA a été condamné de nombreuses fois pour recours abusif à l'intérim.

Depuis 2001, des intérimaires, soutenus par la CGT, ont fait condamner PSA plus de 200 fois pour recours abusifs au travail précaire.

La CGT demande aux parlementaires d'intervenir, pour que les peines encourues soient plus dissuasives, plus lourdes, pour que les employeurs ne commettent plus d'abus !

Principales conséquences du recours massif au travail précaire :

- Certains intérimaires ne sortent plus de la précarité. Ainsi à Sochaux, nous rencontrons de plus en plus d'intérimaires ayant 15 ans d'intérim et plus au compteur.
- La précarité à perpétuité ne permet pas aux victimes de tels abus de faire des projets...
  - ⊗ Obtentions de crédits à la consommation (meubles, électroménager, voiture...)
  - ⊗ Obtention d'un logement (achat d'un bien, ou signature d'un bail)
  - ⊗ Fonder une famille est souvent difficile, faute de perspectives d'avenir
- Le recours massif au travail précaire a de nombreux effets secondaires indésirables...
  - ⊗ Motivation relative de ces personnels exploités, ne disposant pas des mêmes droits que les autres salariés (acquis sociaux, libertés individuelles, postes les plus pénibles)
  - ⊗ Fins de missions et démissions spontanées entraînant un important turn-over
  - ⊗ Manque de formation de tous les salariés, en raison du turn-over, avec pour conséquence une moindre montée en compétences.
  - ⊗ Instabilité des équipes, entraînant de grandes difficultés à atteindre les objectifs de production (niveau de qualité, volumes, rebuts).
  - ⊗ Stress et risques psychosociaux chez les encadrants, chargés parfois de gérer des équipes où la presque totalité de l'effectif est précaire et donc instable.
  - ⊗ Stress, risques psychosociaux et parfois addictions, chez les personnes victimes d'une précarité à perpétuité, qui leur est imposée par la direction de PSA.

V/ Les attentes fortes, exprimées par la CGT :

- Embauche immédiate en CDI de 500 intérimaires sur le site de Sochaux.
- Arrêt immédiat du gel des salaires, avec une augmentation générale forte pour combler le retard.
- Arrêt immédiat du dumping social (externalisations et délocalisations d'activités)
- Intervention auprès du gouvernement pour que toute aide publique soit conditionnée à une politique responsable et citoyenne de l'entreprise (créations d'emplois en CDI, respect du contrat de génération, investissements concrets sur le territoire français).
- Enquête parlementaire pour mettre fin aux discriminations syndicales chez PSA.

*Patrick POIROT – Marc SPIRKEL*  
*représentant le Syndicat CGT du site PCA de Sochaux*

## **DAEC – Conditions de départ pour un projet professionnel**

lorsqu'un salarié souhaite quitter PSA pour un autre employeur...

### **Les démarches**

- Vérifier que vous faites partie des salariés éligibles à cette mesure
- Présenter son projet professionnel à l'EMDP :
  - nouveau contrat de travail (CDI ou CDD d'au moins 6 mois), ou lettre d'engagement précisant la date et les conditions d'embauche.
  - dossier de création ou reprise d'entreprise, y compris sous statut d'auto-entrepreneur.

### **Les modalités de départ**

- Préavis : le salarié peut exécuter son préavis, ou demander une dispense totale ou partielle. La partie non effectuée n'est pas rémunérée.
- Dans le cas de départ vers un autre employeur, le salarié peut demander une période de mobilité volontaire de 6 mois maximum, pendant lequel son contrat PSA n'est pas rompu mais seulement suspendu. **En cas d'échec de la période d'essai chez le nouvel employeur, le salarié retrouve son poste ou un poste similaire dans son établissement d'origine.**

### **Aides financières**

- Indemnité de licenciement non cotisable et non imposable (jusqu'à 18 mois de salaire selon ancienneté)
- **Indemnité d'incitation complémentaire => 6 mois de salaire**
- Une indemnité de perte des droits à la retraite supplémentaire pour les salariés dont le salaire dépasse le plafond de la sécurité sociale.
- Maintien du tarif collaborateur sur les véhicules Peugeot et Citroën pendant 3 ans.
- En cas de nouvel employeur avec un salaire inférieur au salaire PSA, le différentiel de rémunération est pris en charge par PSA dans la limite de 300 € net par mois au cours des 6 premiers mois et 200 € nets par mois au cours des 6 mois suivants.

Excursions - Tourisme  
 Voyages organisés pour  
 groupes sociétés et à la place  
 France et étranger

## SARL AUTOCARs MARON

au capital de 90 524 Euros

44, Rue d'Alsace 25150 VERMONDANS  
 Téléphone 03 81 96 90 48 - Télécopie 03 81 92 42 12

*Laissez-vous conduire*

VERMONDANS, 22/09/2015

DESCRIPTION				QUANTITE	PRIX UNIT. TTC	MONTANT TTC
TRANSPORTS PSA SOCHAUX						
10 jours en AOUT 2015				1,00	62,02	62,02
22 jours en SEPTEMBRE 2015				1,00	130,26	130,26
						- 50% - 65,13
Taux						
BASE H.T.						
T.V.A.						
T.T.C.						
10,00	174,80	17,48	192,28			
TOTAL H.T.						174,80
TOTAL T.V.A.						17,48
TOTAL T.T.C.						192,28
NET A PAYER						192,28 €

Valuer en votre aimable règlement au 22 septembre 2015

REF. CLIENT : M. PERRIN CHRISTOPHE  
 N° de compte : BCPERR  
 N° FACTURE : 27483  
 DATE FACTURE : 22 septembre 2015  
 MONTANT : 192,28 €

Papillon à joindre à votre règlement

En cas de paiement anticipé, il ne sera accordé aucun escompte. Tout retard de paiement entraînera une pénalité de retard de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal. ( Loi 92.1442 du 31/12/1992. )

n° immatriculation FR 48 351 206 263 - HABILITATION TOURISME HA 025 95 011 par arrêté préfectoral - Siret 351 206 263 00011 APE 602 B

IBAN : FR75 1027 8085 3010 0150 0944 011 RIB : 10278 08330 00015009440 11

BIC : CMCIFR2A Domiliation : CCM PONT DE ROIDE LISLE SUR LE DOUBS

<b>SOCHAUX</b>	<b>INSCRITS SITE DE SOCHAUX 31/07/2015</b>	MAJ : 31/07/2015	<input type="checkbox"/>
RSH/GDRH	Propri : A-L.FENOLLAR - Resp. : Ph.BEQUIN ()		USAGE INTERNE

(CDD+APP+CDI)

	OUV	ETAM	Cadre	TOTAL	Dt TOTAL CDD/App	dt personnel féminin	dt personnel étranger
D	RSH	157	32	307	126	127	11
C	UTE	17	17	67	0	6	0
P	CPL	991	27	1139	29	264	66
S	GEI	0	15	20	0	7	0
	DIR/CMN	4	27	51	0	11	1
	QCP	591	30	704	16	277	21
	EMB	340	14	395	5	33	25
	FER	976	22	1076	34	127	82
	PEI	463	12	522	13	191	14
	MON	1667	33	1821	89	399	107
H	DCPS	5206	229	6102	312	1442	327
E	DA	0	74	90	0	14	1
B	DP	0	2	2	0	0	0
E	DRD	482	1437	3279	18	333	45
R	DI/DSC	0	26	57	0	15	0
G	TOTAL ATI	482	1539	3428	18	362	46
E	DSIN / SX	0	149	183	0	53	1
S	DIVERS	36	114	262	0	78	5
	HEBERGES	518	1802	3873	18	493	52
<b>TOTAL SITE *</b>	<b>5724</b>	<b>2220</b>	<b>2031</b>	<b>9975</b>	<b>330</b>	<b>1935</b>	<b>379</b>

DONT EFFECTIF TRAVAILLANT A BELCHAMP	252	532	483	1267
--------------------------------------	-----	-----	-----	------

\* dont 121 apprentis

INTERIMAIRES AU 30/06/2015											
OUVRIERS											
	OPUEP			PRO			TOTAL Ouvriers			TOTAL	
	Hommes	Femmes	TOTAL OPUEP	Hommes	Femmes	TOTAL PRO	Hommes	Femmes	TOTAL		
EMB	8		8				8		8		
FER	107	26	133				107	26	133		
PEI	9	36	45				9	36	45		
MON	862	35	897				862	35	897		
CPL	204	12	216				204	12	216		
OCP	9	36	45				9	36	45		
RSH											
<b>DCPS</b>	<b>1279</b>	<b>145</b>	<b>1424</b>				<b>1279</b>	<b>145</b>	<b>1424</b>		
DRO	24		24	2		2	26		26		
Divers											
<b>SITE</b>	<b>1303</b>	<b>145</b>	<b>1448</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>1305</b>	<b>145</b>	<b>1450</b>		

## Maroc : Hollande et son ami le roi

Hollande a passé deux jours au Maroc, en visite officielle d'amitié, selon les mots de l'Élysée. La France est le premier investisseur dans le pays, et - c'est bien le moins pour l'ancienne puissance de tutelle - 750 filiales de grands groupes capitalistes y prospèrent.

C'est donc surtout en plaignes pour tortures, déposées en France, avaient conduit à la convocation à Paris en février 2014, de Hamouchi, le chef du contre-espionnage marocain, Mohammed VI battait froid la diplomatie française. Une visite à Rabat du ministre de l'Intérieur, une

promesse de légion d'honneur pour Hamouchi en tant que spécialiste de la lutte contre le terrorisme, ainsi que d'autres tentatives de rapprochement n'avaient pas suffi. Après l'affaire rondement menée des deux journalistes français accusés de chantage à l'égard du roi, la visite de Hollande était un pas supplémentaire dans la reconstruction de relations normalisées.

L'enjeu est de taille : outre l'usine Renault de

Tanger déjà rentable, une autre usine automobile, de PSA cette fois, doit être installée à Kénitra, ainsi qu'un centre de maintenance du futur TGV marocain, dont deux voitures ont déjà été vendues par Alstom.

Que pèsent alors les droits de l'homme bafoués, les arrestations systématiques de manifestants et de militants, les emprisonnements dans le centre secret de Tamara, et la torture toujours employée par la police du dictateur ?

La petite rosette, à nouveau promise à Hamouchi par Hollande, ne coûte rien en effet. Mais elle a de quoi faire perdre toute illusion envers le PS, s'il en restait, à ceux qui au Maroc se battent contre la dictature et la misère qu'elle entretient au profit du roi, de sa clique et des capitalistes français, amis de tous ceux, quels qu'ils soient, qui soignent leurs bénéfices.

Viviane Lafont